



Facturation de plus de deux ans d'un prestataire de service

Par **Dom**, le **06/06/2012** à **15:52**

Bonjour, rnje viens vers vous car j'ai reçu ce jour une facture concernant un diagnostic immobilier du 27/11/2009. La facture devait être réglée lors de la vente de la maison (par le notaire) mais l'acheteur n'a pas eu l'accord des banques pour le crédit . Depuis cette date je n'ai pas eu de relance ou autre courrier , c'est pourquoi j'ai un doute en ce qui concerne le délai de facturation (2 ans pour moi) merci et a bientôt . Dans le doute pour ne pas faire l'objet de sanction je décide de payer . Mais je n'hésiterais pas à entreprendre une démarche de remboursement.

Par **pat76**, le **06/06/2012** à **19:21**

BonjourrrnVous avez payé la facture qui a plus de deux ans?rnVous avez reçu la facture en lettre simple?